

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du Contrôle de gestion **Question n° 238**

Finances

REF : DAF2016043

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Remise gracieuse en faveur de la régisseuse de la régie de recettes du Centre nautique

EXPOSE :

Un vol a eu lieu entre le 03 et le 06 juillet 2016 au sein du Centre nautique créant un déficit de 1 309,50 € dans la régie de recettes.

Conformément à la réglementation, la responsabilité de la régisseuse titulaire, Madame Angélique MOUGIN, a été engagée par ordre de versement du 19 octobre 2016. Madame MOUGIN a présenté une demande en remise gracieuse et en décharge de responsabilité le 28 octobre 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une remise gracieuse à Madame Angélique MOUGIN à hauteur du déficit constaté soit 1 309,50 €.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme CHERET Magali	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leïla,	Représenté par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	Mme KHELAF Djamila
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231
M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2016043

Signataire : JB

OBJET : Remise gracieuse en faveur de la régisseuse de la régie de recettes du Centre nautique

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés ;

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local ;

Vu la décision municipale n°269 en date du 22 décembre 2009 créant la régie de recettes du centre nautique ;

Vu la décision municipale n° 403 en date du 20 novembre 2013 nommant régisseur titulaire de la régie de recettes du centre nautique Madame MOUGIN Angélique ;

Vu l'ordre de versement émis le 19 octobre 2016 par la Ville à l'encontre de Madame MOUGIN Angélique ;

Vu la demande de sursis à versement et la demande remise gracieuse formulées par Madame MOUGIN Angélique le 28 octobre 2016 ;

Considérant que le déficit est dû à un vol ayant eu lieu entre le 03 et le 06 juillet 2016 au sein du Centre nautique ;

Considérant que ce déficit constitue un cas de force majeure ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

ACCORDE la remise gracieuse à la régisseuse du Centre nautique, Madame MOUGIN Angélique, pour un montant de 1 309,50 €.

COMBLE le déficit de la régie de recettes à hauteur de 1 309,50 euros.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts chapitre 67 « charges exceptionnelles », article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 16/12/2016

Publié le : 16/12/2016

Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

